

VILLEFRANCHE DE CONFLENT - Commune

Séance du 09 avril 2026

Membres en exercice :
11

Date de la convocation: 03/04/2026

neuf avril deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Gilles ROBERT

Présents : 11

Votants: 11

Pour: 11

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Madame Frédérique LATOUR, Monsieur Benoît MENE, Monsieur Gilles ROBERT, Monsieur Stéphane BARAJAS, Madame Anissa MEGHRAOUI, Monsieur Bernard CAILLIS, Monsieur Laurent BACO, Madame Marie-Noëlle NEAUD, Madame Céline MONSEGUR, Madame Marjolaine CARMINATI, Monsieur Jimmy COURTIN

Représentés:

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Madame
Frédérique LATOUR

Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le 13/04/2026
et publié ou notifié
le 13/04/2026

Objet: SYNDICAT MIXTE CANIGO GRAND SITE - Désignation des représentants - DE_036_2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant que suite au renouvellement des Conseils Municipaux, il convient d'élire un délégué titulaire et 2 délégués suppléants au Syndicat Mixte Canigo Grand Site

Considérant que, s'agissant des modalités de vote, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, par 11 voix pour, désigne :

- Stéphane BARAJAS comme déléguée titulaire

- Benoît MENE comme délégué suppléant

- Bernard CAILLIS comme délégué suppléante

afin de représenter la commune au Syndicat Mixte Canigo Grand Site.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Gilles ROBERT

LE SECRETAIRE



Voies et délais de recours :

En application de l'article R.421-1 du code de justice administrative, toute personne intéressée peut contester la légalité de la présente décision dans les deux mois qui suivent la date de publication et/ou sa notification. A cet effet, elle peut saisir le Tribunal administratif de MONTPELLIER (Espace Pitot, 6 Rue Pitot, 34063 MONTPELLIER CEDEX 02) d'un recours pour excès de pouvoir. Elle peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision et/ou d'un recours hiérarchique le représentant de l'Etat dans le département. Cette démarche proroge le délai de recours contentieux qui doit alors être reconduit après l'écoulement d'un délai de deux mois sur les deux premiers mois.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par

Date de transmission de l'acte: 13/04/2026

Date de réception de l'AR: 13/04/2026

066-216602235-DE_036_2026-DE

AGEDI